



P.8

DOSSIER La collecte des déchets évolue !

INTERVIEW | P.4

Jean-Pierre Mazingue est le nouveau Président du Pays de Mormal

EN ACTION | P.14

Le Pays de Mormal a 10 ans

L'ACTU | P.17

« Mormal et vous », le guichet unique qui vous dit tout !

Action sociale

L'Inclutour & Job dating

Le Pays de Mormal a organisé deux événements dans le cadre de la semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées : un voyage en bus à la rencontre des entreprises du secteur et un job dating - forum pour les personnes en recherche d'emploi.

24 NOVEMBRE 2023



6 DÉCEMBRE 2023

Relais Petite Enfance Spectacle

Chaque année, les Relais Petite Enfance du Pays de Mormal proposent des spectacles jeunes enfants pour Noël ! « Mon petit monde », organisé par le relais du Quesnoy, a animé la commune d'Orsinval avec l'artiste Jérôme Levrel de la Compagnie Bonnes Intentions / In Illo Tempore.

Culture

Spectacle

Pour la soirée de clôture du festival « Bibliothèques en fête » qui s'est déroulée à la salle des fêtes de Locquignol, le service culture et la compagnie Zaméliboum ont proposé un karaoké culinaire.

24 NOVEMBRE 2023



17 NOVEMBRE 2023

Conservatoire de Musique Concert

Une centaine de personnes se sont réunies à la salle des fêtes de Frasnoy pour le concert événement du conservatoire sur le thème « retour vers le futur ».



N°19 LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES /// HIVER 2024

Directeur de publication :
Jean-Pierre Mazingue
Conception-réalisation : Pays de Mormal
Impression : Imprimerie L'Artésienne à Liévin Rue François Jacob - ZI de L'Alouette 03 21 72 78 90
Tirage : 25.000 exemplaires • Publication semestrielle • Dépôt légal à parution • Communauté de communes du Pays de Mormal 18 Rue Chevray 59530 LE QUESNOY
Tél : 03.27.09.04.60
Mail : contact@cc-paysdemormal.fr

INFOS PRATIQUES

Antenne de Bavay
59 rue Pierre Mathieu
59570 BAVAY
Tél : 03.27.39.82.93

Antenne de Landrecies
4, avenue de la légion d'honneur
59550 LANDRECIES
Tél : 03.27.77.52.35

L'espace FRANCE SERVICES
Rue Jules Ferry
59550 LANDRECIES
Tél : 03.27.77.09.90

Pour vous déplacer
Tél : 03.27.09.04.60
www.deplacezvous.fr

Collecte des déchets
Tél : 03.27.77.52.35

Les déchetteries
Bavay - Lieu-dit « Les Petits Cailloux »
Landrecies - Zone d'activité - Rue d'Happegarbes
Le Quesnoy - ZAE Les Près du Roy
Route de Sepmeries
Poix-du-Nord - Rue Henri Roland

Suivez toute notre actualité !

www.cc-paysdemormal.fr

f @paysdemormal

ig pays_de_mormal

Édito



Madame, Monsieur,

Le Pays de Mormal a 10 ans. Cette nouvelle décennie débute avec un changement de président et je me réjouis de la confiance accordée par les élus communautaires que je tiens ici à remercier. Ensemble, nous allons continuer d'oeuvrer pour un Pays de Mormal qui porte des actions concrètes, structurantes et réalistes en partenariat avec les différents acteurs publics, privés mais aussi, et j'y tiens, avec les habitants.

Aujourd'hui, le Pays de Mormal est un territoire attractif et dynamique dont les atouts ne font plus aucun doute et nous allons, soyez en convaincus, continuer à nous engager pour le développement harmonieux du territoire, continuer d'innover au service de nos 53 communes et continuer d'agir pour l'amélioration de la qualité de vie de nos 48 000 habitants.

Cette année 2024 sera marquée par de nombreuses actions structurantes. Il s'agira aussi de relever le défi de la transition écologique avec notamment de nombreuses évolutions pour la collecte des déchets qui sont détaillées dans le dossier central de ce magazine. En 2024, les déchets doivent devenir des ressources et l'engagement collectif est crucial pour préparer le meilleur avenir possible à notre territoire et aux générations futures. Le Pays de Mormal est à vos côtés pour vous accompagner dans ces changements nécessaires.

Alors que cette nouvelle décennie débute, le Pays de Mormal garde le cap initié le 31 décembre 2013 de rendre le territoire toujours plus attractif, toujours plus durable et innovant, toujours plus proche et solidaire de ses habitants.

Jean-Pierre Mazingue
Président du Pays de Mormal,
Maire de Poix-du-Nord



Sommaire

2. En images

Ça bouge en Pays de Mormal !

3. Édito

4. Interview

Jean-Pierre Mazingue est le nouveau Président du Pays de Mormal



14. En action

Le Pays de Mormal a 10 ans !

16. En action

Éclairage public

19. L'actu

L'habitat inclusif

20. Chez nous

La vie des communes de Jolimetz et La Flamengrie

23. Portraits

Visages d'ici, Pour que ce jour compte et la commanderie du château





Interview



Développer et harmoniser des projets qui allient l'économique au social, au culturel et au tourisme dans un esprit de concertation.

Jean-Pierre Mazingue est le nouveau président du Pays de Mormal. Il a été élu lors du conseil communautaire du jeudi 19 octobre 2023 suite à la démission de Guislain Cambier, élu sénateur.

RENCONTRE

Pourquoi avoir souhaité vous engager pour le Pays de Mormal ?

« Le point de départ, c'est une sollicitation de Guislain Cambier. J'ai de suite consulté les collègues vice-présidents et c'est avec leur accord, dans un esprit « capitaine d'équipe », que j'ai décidé d'être candidat. À côté de cet aspect factuel, c'est l'importance des dossiers en cours, que je connaissais relativement bien de par ma proximité avec le président, qui m'ont amené à souhaiter d'une part une continuité et d'autre part de se préparer à des échéances très importantes comme la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui aura un impact majeur sur notre urbanisme de demain.

Quelle est votre feuille de route ?

« Au niveau de la méthode, c'est une démarche participative que je mets en place souhaitant davantage intégrer les nouveaux élus qui ont découvert progressivement le fonctionnement de la communauté de communes du Pays de Mormal. N'oublions pas que près de la moitié des membres sont de nouveaux maires! En élargissant le nombre de vice-présidents

cela me permettait de mieux les associer à l'exécutif. De même, en dissociant la conférence des maires du conseil communautaire je permettais ainsi qu'il y ait de vrais débats avant la réunion plus formelle du conseil communautaire qui a essentiellement un rôle délibératif.

Sur le fond, la feuille de route est bien-sûr de poursuivre des chantiers lourds et sensibles... je pense bien évidemment à toute la problématique des ordures ménagères qui pèsent pour plus de 25% dans le budget. Il s'agit aussi de conforter des actions engagées dans la transition énergétique et les économies d'énergie ou encore d'initier des actions nouvelles dans le domaine de la rénovation de l'habitat, de la création de zones d'activités, du repositionnement du conservatoire. C'est donc une association d'actions dans le domaine économique, social et culturel.

Quelle est votre ambition pour le territoire ?

« Soyons clairs, il y avait incontestablement des rattrapages à opérer en Sambre-Avesnois dans le multiples domaines, c'est la raison pour laquelle, après

Interview



avoir bénéficié du Pacte 1 Réussir en Sambre Avesnois, partagé actuellement le pacte 2, nous espérons un pacte 3 dont discutent nos élus nationaux. Nous avons des projets, il faut continuer de nous en donner les moyens !

Il s'agit aussi de répondre à la volonté de créer de la richesse sur les territoires par un re-développement économique permettant ensuite d'en faire bénéficier l'ensemble des communes de notre Pays de Mormal. La réussite de cette ambition nécessite aussi une coordination et une solidarité avec l'ensemble du territoire de la Sambre-Avesnois.

Vous êtes aussi président de l'Office de Tourisme, le tourisme est un atout pour le territoire ?

« J'accorde une place très importante au tourisme et avec l'accord de mes partenaires, j'en garde la présidence. Le tourisme est un véritable outil de développement du territoire tant au niveau patrimonial, que culturel et économique. C'est aussi un moyen de réappropriation du territoire par ses habitants.

Le développement économique est un élément fort du projet de territoire. Quelles sont vos ambitions à ce sujet ?

« Au niveau économique, il y a clairement deux axes. D'abord, il s'agit de susciter une implantation industrielle à la mesure du territoire avec, en amont, un travail de concertation avec tous les acteurs et en particulier le monde agricole. Il faut aussi être conscient qu'un projet économique majeur a des impacts importants en matière énergétique, environnementale ou encore de l'habitat. Parallèlement, il est nécessaire de maintenir, voire de conforter, des zones d'activités plus modestes dédiées à des activités artisanales et de proximité.

Le Pays de Mormal sera toujours aux côtés des communes et soutiendra les projets communaux ?

« Plus que jamais ! Avec cette particularité d'avoir mis en place des fonds de soutien pour des projets courants mais essentiels ou qui viennent répondre à des besoins en termes de projets structurants, de lutte contre des problématiques de ruissellement ou de réhabilitation de nos friches.

De plus, après plus d'une année de discussion au sein d'un groupe de travail nous définissons actuellement les modalités d'un fonds supplémentaire soutenant les plus petites communes ne bénéficiant pas de retombées économiques des projets communautaires.

Que représente le Pays de Mormal pour vous ?

« Un énorme coup de cœur que j'ai toujours plaisir à découvrir car il recèle un tas de trésors cachés ! C'est aussi un territoire en attente qu'on lui rende une vie économique profitant aussi à ses habitants dans un cadre de vie qu'il faut à tout prix préserver. D'ailleurs notre slogan « ici on invente une autre vie », c'est pour moi la capacité de développer et d'harmoniser des projets qui allient l'économique au social, au culturel et au tourisme dans un esprit de concertation.



À la une

9 vices-présidents pour mener à bien le projet de territoire.



André Fréhaut

Maire de Villereau

Délégué aux finances communautaires, à la petite enfance et à la jeunesse et au numérique



Danièle Druenes

Maire de Bellignies

Déléguée à l'environnement, à la transition énergétique et au développement durable



François Erlem

Maire de Landrecies

Délégué à la gestion des déchets « écologie urbaine et éco-comportements »



Anthony Vienne

Adjoint de Jolimetz

Délégué à la culture et au Patrimoine



Yohan Lecerf

Maire de La Flamengrie

Délégué à la solidarité, au tourisme, au numérique et à la communication



Benoît Guiost

Maire de Gommegnies

Délégué à l'aménagement territorial



Denis Lefebvre

Élu à Ghissignies

Délégué à l'autonomie et à la mobilité



Marie-Sophie Lesne

Maire du Quesnoy

Déléguée au développement économique



Philippe Eustache

Maire d'Amfroipret

Délégué aux services aux communes

Le mag' du Pays de Mormal

Le mag' du Pays de Mormal



Aujourd'hui nous n'avons pas le choix. C'est la loi et c'est aussi un enjeu environnemental crucial pour la planète.

François Erlem

Parole d'élu



FRANÇOIS ERLEM

Vice-président délégué à la gestion des déchets, à l'écologie urbaine et aux éco-comportements.

« Nous aurions pu décider d'augmenter la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui est à 14,5 % depuis 2016. Pour financer le service, il aurait fallu la faire passer à 16,5 ou 17%, ce qui aurait représenté une hausse moyenne d'environ 40 € par foyer. Mais nous avons collectivement souhaité nous engager, avec les habitants, pour la réduction des déchets. La taxe incitative est, comme son nom l'indique, un outil pour inciter les administrés à réduire leur production de déchets, à favoriser le réemploi, à mieux réfléchir leurs achats et leur façon de consommer. La TEOMi encourage les comportements responsables et les bons gestes car en 2024, il s'agit de passer d'une logique du tout jetable à un système d'économie circulaire, où chaque déchet sera d'abord une ressource et où jeter sera le dernier geste. Je sais que cela peut bouleverser le quotidien, il faut sortir de ses habitudes et de sa zone de confort. Mais aujourd'hui nous n'avons pas le choix. C'est la loi et c'est aussi un enjeu environnemental crucial pour la planète. En tout cas, les services du Pays de Mormal sont là pour répondre aux questions des habitants »

En 2024, la collecte évolue pour diminuer les déchets et maîtriser les coûts. Le Pays de Mormal accompagne les habitants dans cette transition nécessaire

Avec l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, mise en place par l'État, ainsi que le contexte inflationniste, l'enfouissement et l'incinération du contenu des déchets ménagers (nos poubelles grises) va coûter de plus en plus cher. En clair, si nous ne faisons rien, les répercussions sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pourraient être sévères. Le Pays de Mormal a donc décidé d'agir en invitant les habitants à s'engager pour réduire le volume des ordures ménagères. La TEOM va donc devenir la TEOMi ! Un i en plus qui signifie Incitative.

LE PRINCIPE « POLLUEUR-PAYEUR »

L'idée est donc d'ajuster la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères en fonction des efforts des habitants pour jeter moins, pour jeter mieux, pour trier plus, pour aller à la déchetterie plus souvent. Pour dire les choses simplement, les habitants qui jettent moins d'ordures ménagères paieront moins et ceux qui jettent plus, paieront plus: 30% de la TEOM sera ajustée en fonction de la production de déchets du foyer. Afin d'éviter les dépôts sauvages, chaque foyer sera à minima facturé pour 12 levées par an. « On dit toujours que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. C'est vraiment le cas même si ce n'est pas toujours facile de changer ses habitudes. Sortir moins sa poubelle, c'est participer à un cercle vertueux qui permet de maîtriser les coûts pour soi-même et pour la communauté » détaille François Erlem, vice-président délégué à la gestion des déchets, à l'écologie urbaine et aux éco-comportements. La TEOMi va donc entrer en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 avec un semestre « à blanc » entre le 1^{er} juillet et 31 décembre de cette année 2024 où chaque levée de bac sera comptabilisée. Cette période de test est comme un échauffement afin que les habitants puissent déployer leurs nouvelles habitudes et se rendre compte des effets de leurs efforts. À noter que ni la TEOM ni la TEOMi ne suffisent à financer le service rendu. La communauté de communes y participe à hauteur de plus de 800 000 € sur son budget général. C'est autant qui n'est pas réinvesti dans d'autres projets de service public ! En complément et pour maintenir les coûts de collecte, les habitants sont invités depuis le 1^{er} janvier 2024, à

déposer le verre dans l'un des points d'apport volontaire (lire page 10) répartis sur le territoire tandis que la fréquence de ramassage du bac jaune (recyclage) se fera, dès le 1^{er} juillet, une fois tous les 15 jours. Par ailleurs, le bac jaune ne sera pas facturé, l'objectif du ramassage tous les 15 jours étant d'inciter les habitants à consommer des produits moins emballés.

VALORISER LES BIO-DÉCHETS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, une autre loi est entrée en vigueur conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020. Elle concerne les bio-déchets. Les bio-déchets ? Il s'agit de tous les déchets alimentaires ou de cuisine ainsi que des déchets verts. Depuis le 1^{er} janvier, il est donc obligatoire de trier ses bio-déchets et de ne plus les mettre dans le bac à ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent encore un tiers des déchets non triés des habitants ! 30 % des poubelles qui sont incinérées ou enfouies alors qu'ils peuvent être valorisés simplement. Pour cela, le Pays de Mormal met plusieurs outils à disposition des habitants comme les composteurs collectifs dans certaines communes ou encore les dispositifs subventionnés (composteurs, poules, kit-mulching et bio-seaux). Le tri à la source des bio-déchets comporte un double enjeu car ils constituent une ressource importante de matières organiques utiles qui génèrent malheureusement des gaz à effet de serre (GES) quand ils sont mis en décharge ou incinérés. Aujourd'hui, c'est à chacun de nous d'agir, individuellement et collectivement, pour réduire les déchets et le Pays de Mormal est à vos côtés pour vous aider à relever ce défi majeur pour l'avenir de la planète et pour participer à cette transition.



Réduire nos déchets

un impératif environnemental et financier

Le verre

Désormais le verre, c'est en apport volontaire !

La collectivité déploie, à travers le territoire, environ 180 points d'apports volontaires pour le verre. Ces conteneurs à verre sont installés dans toutes les communes et dans des lieux stratégiques tels que les parkings de supermarchés afin de vous aider à systématiser le geste de tri et le faciliter. Depuis début janvier 2024, le verre est à déposer en point d'apport volontaire, ce qui va laisser de la place dans votre bac jaune pour tous les emballages recyclables. À ce titre les bacs seront progressivement décloisonnés jusqu'au printemps.

Afin de connaître le point d'apport volontaire verre le plus proche de chez vous, nous vous invitons à consulter notre site internet www.paysdemormal.fr



Une carte interactive y détaille les points de collectes répartis sur le territoire.



La TEOMi Comment ça marche ?

La TEOMi va venir remplacer la TEOM. Cette taxe est indispensable au financement du service public de gestion des déchets : fourniture et entretien des bacs, collecte et traitement des déchets, déchetteries, etc.

Ce nouveau mode de calcul concerne tous les habitants du territoire : particuliers, propriétaires ou locataires, comme professionnels.

Avec la TEOMi, il s'agit de sortir votre bac gris le moins souvent possible ! Comment ? En misant sur le recyclage, sur le compostage, et en changeant vos habitudes de consommation.

La TEOMi ce n'est pas une taxe supplémentaire, mais un nouveau mode de calcul dont la part variable est calculée uniquement sur les ordures ménagères (bac gris) en fonction :

- du nombre de fois où vous sortez votre bac gris pour la collecte (et pas de son poids ! Ne le sortez donc que quand il est plein)
- de la taille de votre bac gris.

Les bacs gris sont dotés d'une puce électronique qui permet au camion d'identifier le bac, d'y associer un foyer et de comptabiliser le nombre de levées du bac gris. Les données sont transmises au Trésor Public, qui les fait apparaître sur la taxe foncière la TEOMi.

Pour les locataires, le montant sera, comme aujourd'hui, répercuté sur les charges.

Votre taxe sera composée

d'une part fixe



basée sur le foncier bâti



d'une part variable

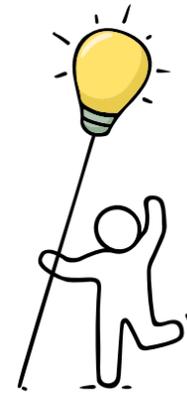


basée sur le nombre de levées du bac à ordures ménagères

12 levées minimum /an

Quelles solutions pour moins sortir son bac gris ?

Vous avez le pouvoir, au quotidien, de réduire votre production d'ordures ménagères avec des gestes simples : changer vos habitudes de consommation, composter vos biodéchets et mieux trier.



LE COMPOSTAGE

Le compostage des bio-déchets permet, en moyenne, de réduire de 30% le poids de votre poubelle. Le Pays de Mormal vous offre la possibilité d'acquérir des composteurs à moindre coût. Si vous n'avez pas de jardin, des composteurs collectifs se déploient progressivement dans les communes qui le souhaitent. Il est également possible d'acquérir un bio-seau ou un lombricomposteur auprès du Pays de Mormal.



TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES SE TRIENT !



Le tri c'est simple : TOUS les emballages vont dans votre bac jaune !

Emballages, briques, petits cartons, emballages en métal, tous les emballages en plastique (bouteilles, pots de yaourt, blisters, etc.) tous les emballages doivent être placés dans la poubelle jaune.

CHAQUE DÉCHET À SA PLACE

De nombreux déchets peuvent être recyclés ou valorisés, mais encore faut-il les mettre à la bonne place !

Piles, batteries, ampoules, néons Bornes en magasins ou déchetteries

Tous les textiles, chaussures Bennes Le Relais (même en mauvais état)

Déchets dangereux Déchetterie

Déchets verts Composteur ou déchetteries ou mulching

Bouteilles, bocaux en verre Points d'apport volontaire

Électroménager (frigo, TV...) Vous achetez neuf ? Le professionnel est obligé de récupérer votre ancien matériel. Sinon : en déchetterie



Dans le bac gris, jetez uniquement ce qu'il reste après le tri !

LES DÉCHETTERIES, C'EST AUSSI LE DIMANCHE MATIN !

Le Pays de Mormal adhère désormais au SIAVED. Les déchetteries sont gérées par le SIAVED depuis le 1^{er} janvier 2024. À la clé de nouveaux horaires ! Elles sont ouvertes du lundi après-midi au dimanche midi. Le vendredi et le samedi, toute la journée de 8h30 à 17h en hiver et de 9h à 18h en été. Un dispositif de collecte de l'amiante à domicile est également mis en place. À noter que toutes les déchetteries ont été mises aux normes par le Pays de Mormal avant le transfert et que celles-ci sont équipées d'un container destiné au réemploi des objets qui peuvent avoir une deuxième vie.

CONTINUONS À RÉDUIRE LE TONNAGE DE NOS DÉCHETS !



17 804.39 TONNES DE DÉCHETS

(tri sélectif, ordures ménagères et verre) collectées sur l'ensemble du territoire en 2022.



367.31 KG PAR HABITANT

Sur ce poids, seulement 90,72 Kg sont valorisés.



Les différentes actions de sensibilisation menées par la CCPM, comme par exemple les ateliers développement durable dans les écoles et autres animations publiques contribuent chaque année à accompagner les habitants dans la réduction de leurs déchets et de leurs dépenses.

Vos questions, nos réponses !



Si je ne sors jamais ma poubelle des ordures ménagères, je ne paierai rien ?

Si. La part fixe de la TEOMi, calculée sur la base du foncier bâti, sera facturée, ainsi que, pour la part variable, un prix plancher correspondant au coût de 12 levées.



C'est le poids de ma poubelle qui est pris en compte pour la facturation ?

Non. Seul le nombre de levées du conteneur ordures ménagères (bac gris) entre en compte dans le calcul de la part variable de la TEOMi.



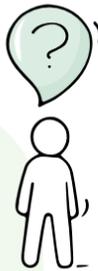
Si je n'habite pas ma maison, je ne paierai rien ?

Si. Seule la part fixe de la TEOMi, calculée sur la base du foncier bâti, sera facturée ainsi que 12 levées.



Si je suis locataire, vais-je payer la TEOMi ?

C'est le propriétaire de votre logement qui reçoit la taxe foncière sur laquelle figurera la TEOMi. C'est donc lui qui la paiera. Libre à lui, comme aujourd'hui, d'en répartir le montant dans les charges locatives.



Si j'habite dans un immeuble équipé de conteneurs collectifs, comment se calculera la part variable ?

Pour les conteneurs collectifs, la part variable de la TEOMi sera calculée en fonction du nombre de levées et répartie entre les propriétaires. Ces derniers pourront alors la reporter sur les charges locatives.



À partir de quand dois-je davantage prêter attention à ma gestion des déchets ?

Dès maintenant. L'enregistrement des levées commence dès le 1^{er} juillet 2024. Continuer ses efforts ou commencer à faire attention dès maintenant contribuera à préserver l'environnement et le plus tôt sera le mieux !



Les bacs sont-ils tous les 2 facturés ?

Non. Seul le bac ordures ménagères (bac gris) est comptabilisé et fait l'objet d'une facturation. Le bac jaune n'est pas facturé.



Je suis exonéré(e) de taxe foncière, dois-je payer la TEOMi ?

Oui. Même dans le cas d'une exonération de taxe foncière, la TEOMi s'applique.



Si le bac jaune n'est pas facturé, pourquoi dispose-t'il d'une puce ?

La puce permet de collecter la fréquence de passage et connaître les évolutions du tri dans les foyers.



Les dépôts sauvages ne risquent-ils pas de s'accroître ?

Les collectivités ayant déjà fait l'expérimentation de ce système constatent une certaine augmentation des dépôts sauvages au début de l'opération, mais ce phénomène s'estompe après quelques mois, et si nécessaire après sanction.



Je ne souhaite pas utiliser les conteneurs fournis, est-ce possible ?

Non. Si vous présentez un conteneur différent de celui de la Communauté de communes, il ne sera pas collecté.



J'ai entendu dire que le rythme des tournées de collecte allait changer, est-ce vrai ?

Oui. Le rythme des tournées continuera d'être d'une levée par semaine pour le conteneur gris, mais il sera d'une tournée tous les quinze jours pour le bac jaune à partir du 1^{er} juillet 2024.



Pouvons-nous avoir accès au calcul de cette nouvelle taxe en direct via un site internet ou une application ?

Un simulateur sera en ligne dès le lancement de la phase test sur la TEOMi, en juillet 2024, sur notre site (www.paysdemormal.fr)



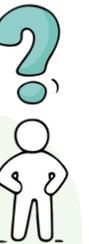
Dois-je mettre les emballages en vrac dans le bac jaune ?

Oui. Pour faciliter le tri, il est donc demandé de ne pas mettre de sac.



On m'a volé mon bac, vais-je payer pour celui qui l'utilise dorénavant ?

Non. Les bacs sont équipés d'une puce. Dans le cas d'un vol, la puce est désactivée dès le signalement à la communauté de communes et le conteneur ne sera plus levé lors de la collecte.



Suis-je obligé(e) de sortir mon bac d'ordures ménagères à chaque collecte ?

Non. Le bac doit être sorti uniquement lorsqu'il est plein, car rempli à moitié ou plein, c'est une levée qui sera comptabilisée.



Pour aller plus loin, scannez le QR code pour consulter la foire aux questions complète





Scannez le QR code pour visionner la vidéo parodique des 10 ans !

ÉVÉNEMENT

Depuis 10 ans, le Pays de Mormal s'engage pour offrir aux habitants un territoire où on invente une autre vie.

Le Pays de Mormal est le fruit de la fusion entre trois intercommunalités. En effet, le 31 décembre 2013, les élus des 53 communes issues de la communauté de communes du Bavais (CCB), la communauté de communes de Mormal et de Maroilles (2C2M) et la communauté de communes du Quercitain (CCQ) ont uni leur destin. Depuis 10 ans, le Pays de Mormal porte l'ambition d'un territoire attractif, accessible, cohérent, solidaire, créateur de richesses... d'un territoire où il fait bon vivre. Le slogan « ici on invente une autre vie » porte d'ailleurs les valeurs d'un territoire qui sait faire rimer ruralité et modernité. Depuis 10 ans, les 53 communes qui composent le Pays de Mormal ont démontré qu'elles étaient complémentaires et elles travaillent ensemble pour améliorer le quotidien de nos 48 000 habitants, pour conforter l'attractivité du territoire et pour consolider l'activité économique.

Alors que les premières années ont été marquées par de nombreuses études, le Pays de Mormal a mené plusieurs grands projets comme la création du village d'artisans de Wagnies-le-Grand, l'aménagement de la halte nautique à Landrecies et de la pâture d'Haisne à Locquignol, la valorisation de la forêt de Mormal, l'éclairage public ou encore - la liste n'est pas exhaustive -, la véloroute. Le Pays de Mormal a aussi œuvré - et œuvre toujours !- pour la qualité de vie sur le territoire en développant les services à destination des seniors, des publics fragiles, de la jeunesse... bref de tous ! Culture, tourisme, environnement, numérique, action sociale, urbanisme... l'action du Pays de Mormal est plurielle et vise à faire du territoire un lieu de vie, un lieu d'envies, un lieu vivant.



GUISLAIN CAMBIER
Sénateur du Nord

Guislain Cambier, président pendant presque 10 ans n'a pas soufflé pas la 10^{ème} bougie du Pays de Mormal. Enfin si, mais pas en tant que président. Élu sénateur du Nord en septembre 2023, il a passé le flambeau à Jean-Pierre Mazingue élu président du Pays de Mormal par Les conseillers communautaires lors du conseil communautaire extraordinaire du 19 octobre 2023 (lire en page 4-5). Guislain Cambier aura été le grand fédérateur du Pays de Mormal. Il a fait naître un état d'esprit, solidaire, soudé, vrai, qui continue de vivre aujourd'hui. Le Pays de Mormal, un territoire que les élus construisent ensemble.



1. Réouverture de la Sambre (décembre 2015) - 2. Inauguration de la déchetterie de Le Quesnoy (mai 2017) - 3. Réunion publique pour le déploiement de la fibre (mars 2019) - 4. Remise des clés du Jumpy par Intermarché (mars 2019) 5. Inauguration de l'Arboretum (mai 2019) - 6. Inauguration de la Zone d'activité de la Vallée de l'Aunelle (mars 2020) - 7. Inauguration des bureaux communautaires de Bavay (septembre 2021) - 8. Inauguration de l'espace France Services à Landrecies (mars 2022)

LE PAYS DE MORMAL EN QUELQUES CHIFFRES





CULTURE

Trois harmonies du territoire ont bénéficié du plan « Harmonies et Fanfares »

groupe, s'ouvrir à la musique, au répertoire de la musique classique ou à la chanson française. Les harmonies permettent le vivre ensemble » détaille Anthony Vienne, Vice-président délégué à la culture et au patrimoine. Rima Abdou Malak, Ministre de la culture, est venue en Pays de Mormal en 2022 pour écouter le concert donné par l'harmonie de Gommegnies et en 2023 pour rencontrer l'équipe de la Chambre d'eau soutenue par la commune du Favril .

Pour assurer leur avenir, le ministère de la culture a déployé le plan « Harmonies et Fanfares ». Trois harmonies du territoire en ont bénéficié : La Longueville, Gommegnies et Jolimetz. « Cette reconnaissance du ministère a été un formidable soutien financier bien sûr mais surtout moral pour ces sociétés. Avec eux, nous sommes au cœur de moments de « culture pour tous » : apprendre à jouer sur un instrument, découvrir le solfège, travailler en harmonie et en

14 harmonies rayonnent sur le territoire. Elles sont liées à un enracinement culturel profond. Dans de très nombreuses familles de musiciens elles sont devenues essentielles, les parents jouaient d'un instrument, les grands-parents aussi. Ainsi les souvenirs de ces familles sont liés à l'histoire locale : concerts - commémorations patriotiques - concours de sociétés.

ENVIRONNEMENT



La modernisation du parc lumineux se termine

3 000

C'est le nombre de points lumineux restant à rénover sur les 11 000 que compte le territoire.

Depuis juin 2022, le Pays de Mormal a engagé un grand plan de modernisation de son parc d'éclairages extérieurs afin de

le rendre plus efficient et plus performant. Alors que toutes les armoires électriques ont été modernisées, l'intégralité du parc d'éclairage public du territoire sera, avant l'été, doté de luminaires LED qui permettent de réduire les consommations énergétiques. Début 2023, on enregistrait déjà des économies de Kw de l'ordre de 35%. L'objectif est d'atteindre environ 60% d'économies d'énergie. Pour cela, les communes sont invitées à cesser d'éclairer entre 23h et 5h du matin afin de créer une

« trame noire ». Un choix aussi économique qu'écologique puisque l'éclairage artificiel n'est pas neutre pour la biodiversité. Pour rappel, le Pays de Mormal a confié le marché public de performance énergétique de son éclairage public au groupement Satelec/ Citeos/Tromont aujourd'hui responsable de l'investissement, de l'entretien et de la maintenance de tout le parc d'éclairage public du territoire.



ACTION SOCIALE

« Mormal et vous », le guichet unique qui vous dit tout !

Le site « Mormal et vous » regroupe tous les services, activités et conseils à destination des seniors, des personnes en situation de handicap et des aidants.

C'est un site ressource. Qui facilite l'accès à l'information. Depuis quelques mois, le site « Mormal et vous » recense toutes les informations et solutions pour faciliter la vie des seniors, des personnes en situation de handicap et des aidants sur le territoire. La plateforme vise à informer sur tous les aspects de la vie quotidienne, comme la santé, le portage des repas à domicile, les aides ménagères, l'habitat, la mobilité, les solutions de répit pour les aidants, soutien aux démarches administratives ou encore la vie sociale et culturelle. Au total, quelques 61 structures qui interviennent sur le territoire ont ainsi été recensées sur la plateforme et les usagers peuvent y retrouver toutes les informations concrètes comme la description des services mais aussi, bien sûr, le numéro de téléphone, l'adresse ou encore le courriel des structures concernées.

Conçu comme un moteur de recherche, le site est donc une porte d'entrée unique pour trouver les services et solutions disponibles près de chez soi. Toutes les activités, événements et autres animations de loisirs y sont également recensés dans la rubrique « planning des activités ». Scrabble, activité physique pour le maintien de la forme, atelier marche, atelier numérique... chaque mois, environ 70 activités et actions différentes sont proposées par les structures ou par la communauté de communes. Il est même possible de s'inscrire directement en ligne pour certaines d'entre elles ! En proposant un accès facile à l'information pour les seniors et leur entourage, le Pays de Mormal agit pour favoriser le maintien à domicile.

Plus d'infos sur www.normaletvous.fr

Parole d'élu



DENIS LEFEBVRE

Vice-président délégué à l'autonomie et à la mobilité

« Le Pays de Mormal, par sa politique sociale, veut favoriser la cohésion sociale sur le territoire. Sans âgisme, avec la participation des citoyens et des partenaires, la plateforme Mormal est née. Elle vise à faciliter l'accès aux services du territoire pour aider à la vie quotidienne, sociale et culturelle afin de bien vieillir dans notre communauté. Elle est d'un grand soutien pour nos aînés, leurs enfants et petits-enfants à la recherche d'informations et de recours. »

Scannez le QR code ci-dessous pour consulter la plateforme « Mormal et vous »



Vous êtes une structure professionnelle qui intervient auprès des seniors, des personnes en situation de handicap et des aidants et vous souhaitez être référencés gratuitement sur la plateforme ? Contactez le Pays de Mormal au 03 27 09 04 60



ACTION SOCIALE

Recherche de bénévoles

Donner son temps c'est offrir tant.

Envie de donner un sens à votre temps libre tout en aidant les autres ? Le bénévolat est une excellente option pour s'impliquer dans la société ! Que vous soyez à la retraite ou actif, le Pays de Mormal a des missions bénévoles à vous proposer.

Si vous aimez conduire, le transport d'utilité sociale fera de vous un acteur pour la mobilité sur le territoire. Organisé via la plateforme www.deplacezvous.fr, cette action permet aux personnes isolées de bénéficier d'un service de transport adapté à leurs besoins et moyens pour leurs déplacements du quotidien comme des rendez-

vous médicaux, des courses ou encore des visites familiales. Le rôle du chauffeur bénévole est donc de conduire la personne où elle souhaite alors que les trajets sont souvent l'occasion d'engager la conversation. Les transports sont confiés (par l'association Familles Rurales Avesnois Mormal, délégataire du service) aux bénévoles en fonction de leurs disponibilités, il est même possible de ne faire qu'un ou deux déplacements par mois. Bien-sûr, les kilomètres sont défrayés à raison de 0,32 centimes d'euros par kilomètre parcouru. Si vous préférez parler plutôt que rouler, le réseau « je vous visite » a besoin de vous ! Mise en place

dans le cadre de la Communauté Amie des Aînés, l'action « je vous visite » permet de lutter contre l'isolement non choisi et favorise le lien social des personnes âgées en milieu rural. La mission des bénévoles consiste à se rendre, en binôme, au domicile des personnes isolées volontaires pour un temps de convivialité. Coordinné par le centre social et culturel Edouard Bantigny, le réseau a besoin de bénévoles sur tout le territoire. Ces visites sont vraiment précieuses pour les personnes isolées et participent à leur bien-être.

**Envie de vous engager ?
Informations et inscriptions
au 03 27 09 04 60**

ACCUEILLIR UN JEUNE CHEZ SOI



Générations et Cultures, association présente depuis plus de 40 ans dans le Nord-Pas-de-Calais, met en place de la cohabitation intergénérationnelle solidaire. Le principe ? Un ou une jeune vient habiter chez des hébergeurs de plus de 60 ans. La cohabitation est bénéfique pour les jeunes comme pour les seniors. Soutenue par le Pays de Mormal et membre de la CADA, l'association recherche actuellement des hébergeurs proches du Quesnoy ou de Bavay. Une fois le dossier reçu (pour le jeune et pour l'hébergeur), l'association se charge de sélectionner les profils, de rencontrer les personnes et de créer la rencontre entre

les deux parties. Une fois les papiers administratifs réalisés (Etat des lieux, contrat, ...), Générations et cultures accompagne la cohabitation, prend régulièrement des nouvelles et est présente en cas de soucis. Le jeune verse un loyer de 210 € net d'impôts.

Plus d'infos sur



Contact Valentin PARAGE, coordinateur générations et culture au 07 68 93 75 93

GENERATIONS & CULTURES

L'actu

ACTION SOCIALE

Un habitat partagé a fleuri à Houdain-lez-Bavay



A Houdain-lez-Bavay, la Marguerite des champs propose aux seniors dix logements en habitat partagé dans un ancien corps de ferme entièrement rénové.



L'ancienne ferme a été rénovée durablement. Les 50 000 litres d'eau de pluie récupérés alimentent les 12 WC ainsi que les machines à laver et c'est une chaudière à bois déchiqueté qui a été installée comme système de chauffage.

Dans le cadre de la démarche Communauté Amie des Aînés (CADA), le Pays de Mormal s'engage - avec ses partenaires tels que le Département, la MSA, la CARSAT, le groupe Malakoff Hunanis ou encore AG2R La Mondiale - pour développer des solutions d'habitat adapté aux seniors sur le territoire et accompagne les porteurs de projets. Plusieurs lieux existent déjà sur le territoire comme la résidence les Hortiaux à Maroilles et d'autres projets sont en cours. Depuis le 1^{er} octobre 2023, une nouvelle solution d'habitat partagé est proposée sur le territoire. En effet, à Houdain-lez-Bavay, la Marguerite des champs regroupe dix logements destinés aux seniors. En plus de leur logement privatif, les locataires bénéficient d'espaces partagés de plus de 150 m² composés d'une grande pièce de vie, d'une cuisine équipée, de deux salons, d'une buanderie équipée de machines à laver et sèche-linge, d'une grande galerie lumineuse ainsi que de 2 000 m² d'extérieur avec une terrasse, un potager et un espace de bricolage. À la tête de ce projet Damien Debrauwer et son épouse. Suite à l'expérience de leurs grands-parents, ils voulaient offrir une solution intermédiaire entre la maison familiale et l'EPHAD. « L'idée principale de l'habitat partagé c'est de conserver son indépendance. Chaque locataire continue à vivre selon son propre rythme, avec ses habitudes personnelles, à recevoir ses amis et sa famille quand il le souhaite... bref être vraiment chez lui sans être vraiment tout seul puisque les espaces partagés permettent la rencontre

et le partage » explique Damien Debrauwer dont la mission est aujourd'hui de coordonner l'habitat partagé « Je suis là quand les locataires ont besoin pour répondre aux demandes, apporter une aide ponctuelle et veiller à préserver une bonne ambiance collective. » La bonne ambiance est surtout assurée par les locataires eux mêmes qui sont libres de mettre en place des activités communes ou d'organiser des événements. « Les lieux ont été aménagés pour que les personnes puissent évoluer collectivement et individuellement comme ils le souhaitent. Nous avons créé un milieu de vie favorable et c'est à eux d'y créer la vie » poursuit Damien Debrauwer. Dix logements sont donc proposés à la location : Trois des logements ont leur propre cuisine et les sept autres une cuisine partagée. À l'heure actuelle, déjà deux locataires ont élu domicile à La Marguerite des champs « et ce sont nos meilleurs commerciaux ! Ils sont heureux, proposent leurs idées. Le fait de ne pas être seuls est rassurant pour tout le monde y compris la famille des seniors. » souligne Damien Debrauwer. Ouverte sur l'extérieur, La Marguerite des Champs va régulièrement proposer des événements ouverts à tous comme elle l'a fait fin 2023 avec l'organisation d'un marché de Noël qui a rencontré un franc succès.



**La Marguerite des Champs
12 Rue des Ruine 59570 Houdain-lez-Bavay
07 87 31 90 43**

Jolimetz

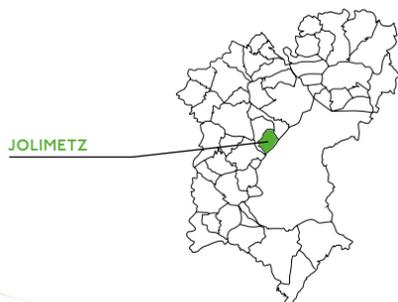
Redonner vie à l'histoire

Elle était vouée à la destruction. Mais le passionné d'histoire et adjoint au maire Anthony Vienne a alerté le conseil municipal sur le trésor patrimonial rural que la maison du sabotier représentait. Plusieurs études plus tard, un projet est né : celui de faire de cette longère construite avant la révolution française un lieu regroupant la bibliothèque, deux salles de réunion ainsi qu'un atelier-musée sur le métier de sabotier.

« Il s'agissait d'en faire un lieu de vie, au cœur de la commune. » détaille Didier Debrabant, maire de la commune qui s'est battu pour atteindre 80% de subventionnement des travaux. Le projet a même été soutenu par la fondation du patrimoine qui a mis en ligne une cagnotte où tout le monde peut participer « 22 000 € ont déjà été réunis grâce à cet appel aux dons.

Il faut savoir que les dons réalisés sur la plateforme www.fondation.du.patrimoine.org sont défiscalisés à 66% - vous pouvez encore participer durant toute l'année 2024 » précise Didier Debrabant, touché par cet élan de solidarité patrimonial. À noter que la maison du sabotier abrite une espèce rare de chauve-souris : les murins de bechstein. La cave a été aménagée spécialement pour permettre leur protection.

Pensée pour devenir un lieu de vie et de rencontre, la maison du sabotier va notamment servir à la vie associative du village. « La commune de Jolimetz est de plus en plus attractive. La preuve c'est que nous sommes passés de 7 à 15 associations en quelques années. Ce sont elles aussi qui dynamisent la vie communale. Ce lieu, ce sera aussi le leur » ajoute le Maire.



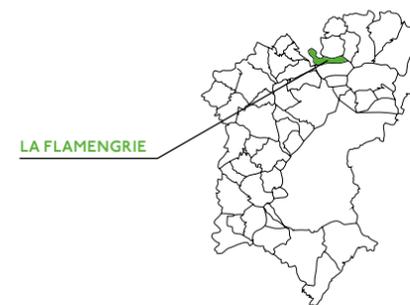
Le mot du maire DIDIER DEBRABANT

« Pour la rénovation de la maison du Sabotier, nous avons bénéficié d'une enveloppe de 15 000 euros dans le cadre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). Ce complément de subvention nous permet d'atteindre les 80% de subventionnement. Cela montre aussi que le Pays de Mormal est à nos côtés pour défendre le patrimoine rural. C'est un projet raisonnable et intéressant pour la collectivité. Nous allons recréer de la vie dans la maison du sabotier. Elle fait partie d'un projet plus global de redynamisation du village avec notamment la rénovation de l'école, la création d'une liaison douce pour relier la longère au centre-bourg et la création d'une chaufferie « bois déchiqueté » qui bénéficie, elle aussi, du soutien du Pays de Mormal dans le cadre du fonds de « soutien aux projets structurants. »

La Flamengrie

Trois parcs qui donnent de la vie au centre bourg

Il s'agissait d'inviter les habitants à se réapproprier l'espace public. De créer des aires de loisirs et de détente accessibles à tous. Mais aussi de favoriser le vivre-ensemble. La commune de La Flamengrie a réaménagé son centre bourg en créant trois parcs « avant, les habitants faisaient le tour du village sans avoir de point de chute. Maintenant, les parcs sont devenus des destinations. Des endroits où l'on se dirige pour passer un moment agréable » explique le maire, Yohan Lecerf. Le premier espace, baptisé parc municipal Maurice Delbove en hommage à celui qui a été maire de la commune de 1977 à 1995, a été aménagé sur la friche d'une maison à l'abandon. Intergénérationnel, il regroupe une aire de jeux en bois à destination des enfants, une table de pique-nique ainsi qu'un théâtre de verdure où des spectacles sont régulièrement organisés. Le second parc a été aménagé sur le contour de l'église avec un cheminement piéton qui mène à un terrain de pétanque. Un ancien jeu de quille, typique de l'Avesnois et retrouvé lors des travaux de terrassement, a également été installé. Le troisième parc, à quelques pas de la mairie, est destiné aux jeunes. Il a été pensé avec le conseil municipal des jeunes et comprend une cage de football, un panier de basket, une table de tennis de table, une table d'échec, d'une barre de traction, d'un banc d'exercice et d'un sac de frappe. Les aménagements du centre bourg donnent la part belle au naturel: les structures installées sont en bois et des essences locales y ont été plantées.



Le mot du maire YOHAN LECERF

« Pour la création de nos parcs, en plein cœur de bourg, nous avons fait appel au Pays de Mormal qui nous a octroyé une subvention dans le cadre du fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC). C'est un soutien précieux car il nous a permis d'aller plus loin dans notre démarche tout en réduisant la part communale. Cela inscrit également notre projet au cœur de la vie du territoire car nos parcs ne sont pas seulement utilisés par les habitants de la commune. Les jeunes des communes avoisinantes viennent régulièrement passer un moment ici, c'est vraiment fédérateur. Ces trois parcs sont aujourd'hui de vrais lieux de vie, de rencontre et de partage qui permettent aux habitants de nouer des liens. »

VISAGE d'ici

Justine Rousseau loue la décoration de vos jolis jours

Fan de décoration depuis toujours, Justine Rousseau a créé une entreprise de location de décoration événementielle

Miroirs, bougeoirs, fauteuils, escabeaux, urnes, vases, gramophones, pupitres, machines à écrire, tourne disque ... toutes ces pièces qui participent à personnaliser la décoration de votre événement, Justine Rousseau vous les loue. La jeune femme a créé, en septembre 2023, « Pour que ce jour compte » une entreprise de location de

créatrice d'entreprise qui a chiné 98 % des pièces qu'elle propose à la location. « Ce sont de vrais objets vintage qui ont une histoire ! Et je prends beaucoup de plaisir à les dénicher pour compléter mon catalogue. Je me concentre sur les objets vintage pour le moment car c'est ce qui me correspond le plus mais je vais élargir ma gamme au fur et à mesure ». Pour l'instant une centaine de pièces est disponible à la location pour des prix allant de 1 à 50 euros. Si Justine rêve de créer un showroom, elle stocke pour l'instant toutes les pièces chez elle, à Croix-Caluyau, tandis que le catalogue d'objets est consultable en ligne sur son site pourquecejourcompte.fr. Un site qu'elle a créé elle-même, de toute pièce. C'est dire que Justine met tout son cœur et son énergie pour son entreprise qu'elle espère voir croître dans les mois à venir. À ce titre, la jeune femme va suivre une formation de wedding designer afin de développer son expertise et enrichir l'expérience offerte aux clients. Elle propose d'ailleurs un service conseil pour guider ceux qui veulent être accompagnés pour la décoration de leur mariage, baptême, communion, anniversaire ou encore baby shower.



décoration événementielle. Son but ? Permettre aux gens d'avoir une belle décoration à moindre coût. « J'ai eu l'idée de créer mon entreprise en préparant mon mariage. Je pense que la location est une bonne alternative pour éviter d'acheter puis de stocker pour ne jamais réutiliser. En plus, c'est bien pour la planète » déclare la jeune

IN **FO** Pour que ce jour compte

pourquecejourcompte.fr
06 71 30 32 50

[pour_que_ce_jour_compte_](https://www.instagram.com/pour_que_ce_jour_compte_)
[Pour que ce jour compte](https://www.facebook.com/Pourquecejourcompte)



VISAGE d'ici

La Commanderie du château : patrimoine, culture et littérature

Dans le château de Ruesnes, une librairie indépendante chaleureuse offre une expérience authentique.

« Prenez le temps de prendre votre temps ». C'est le slogan que Xavier et Sybille Carpentier ont adossé à La Commanderie du Château, leur librairie indépendante nichée au cœur du château de Ruesnes. Et le message est clair, il s'agit d'inviter les gens à appuyer sur pause pour vivre un moment de partage comme nulle part ailleurs. Alors oui, c'est une librairie. On peut entrer, acheter un livre et ressortir mais l'expérience qu'offre Xavier va au-delà de cette simple visite. La Commanderie du Château est



un cocon qui transporte et invite les visiteurs à se laisser emporter par l'ambiance cosy de ce lieu chargé d'histoire. On y vient pour découvrir une sélection réfléchie de livres, pour boire un café, un thé ou un chocolat chaud et déguster les madeleines de Sybille ou encore pour s'installer dans l'ancienne billetterie de théâtre transformée en coin écriture. « Chaque semaine vous êtes invités à écrire autour de 5 mots tirés au hasard.

Je veux redonner l'envie d'écrire ! Une fois sortis des études, on perd le contact avec le plaisir d'écrire... c'est pourquoi nous lançons dès janvier 2024 des ateliers d'écriture animés par Eva Kavian une fois par mois ! » raconte le passionné de littérature et de vieilles pierres. L'été dernier Xavier avait organisé un concours de nouvelles dont les 18 meilleures seront publiées au printemps, « un vrai produit littéraire qui sera disponible dans toutes les librairies en France ». Il ambitionne d'ailleurs de créer par la suite sa maison d'édition en 2025. Libraire d'un soir, soirée jeux littéraires, causeries d'un soir, dédicaces, balade poétique, cours de Qi Gong, danse sensitive, balade poétique, concert de musique classique, contes... tous les jeudis soir et samedis, des événements sont organisés pour créer des moments de partage et enrichir l'offre culturelle du territoire. « Les gens ne respirent plus. Ils sont en apnée du matin jusqu'au soir. Ici, on leur propose le luxe ultime : fabriquer leur propre temps libre » souligne Xavier qui se réjouit d'avoir redonné au château de Ruesnes, après 15 ans de travaux, l'une de ses fonctions essentielles : le plaisir de recevoir. Donnez-vous le plaisir d'y être reçus !

IN **FO** La Commanderie du Château

12 Rue du Château à Ruesnes
06 76 77 86 66

Programme des événements
[La Commanderie du Château](https://www.facebook.com/LaCommanderieDuChateau)



La collecte évolue !

POUR DIMINUER LES DÉCHETS ET MAÎTRISER LES COÛTS



**Décloisonnement
du bac de tri et
diminution de sa
fréquence de
collecte**



**Installation de
colonnes pour
le verre**



**Tarification
incitative
(à blanc)**



**Déploiement
de solutions de
compostage**

**Pour tout savoir, consultez
le site du Pays de Mormal
ou contactez le service
prévention déchets**



ou scannez
le QR code

